

soir 11.2.94

Quelques jours seulement après son déclenchement, l'opération « Turquoise » apparaît pour ce qu'elle a toujours été dans le chef de ses initiateurs : une tentative désespérée visant à sauver le pouvoir chancelant et sanglant mais ami d'une faction extrémiste hutu.

Dans un extraordinaire exercice de mystification, le gouvernement français, complaisamment relayé par sa presse nationale, qui semble, pour l'heure, avoir perdu tout esprit critique, est parvenu à couvrir d'un pudique voile humanitaire une intervention qui relève à l'évidence d'intérêts d'une autre nature. Toute honte bue, les victimes d'hier sont à présent publiquement diabolisées et présentées comme les massacreurs de demain.

Quitte à forcer un peu le trait, je me permettrai donc de rappeler ici quelques faits qu'il me paraît essentiel d'avoir présent à l'esprit pour s'opposer sereinement aux personnes qui seraient tentées par une « ré »écriture du drame rwandais.

1. La guerre au Rwanda n'est pas une guerre tribale. Il s'agit à l'origine d'une tentative de coup de force, menée par la faction extrémiste du pouvoir en place. Cette opération avait depuis longtemps été préparée et planifiée. Elle s'est traduite, dans les premières heures qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana (6 avril), par une élimination systématique et sélective de toutes les forces d'opposition politique modérées (des Hutus en furent les premières victimes). Ce n'est que dans un second temps, en s'appuyant sur des milices parfaitement organisées et une propagande raciste, que fut déclenchée, par les auteurs de la tentative de coup d'Etat, une véritable chasse aux Tutsis. C'est alors que les forces du Front patriotique rwandais se sont mises en mouvement.

Bas les masques !

2. Le massacre systématique et à grande échelle de la minorité tutsi est un génocide. Il en présente toutes les caractéristiques, en particulier la sélection des victimes sur base d'appartenance ethnique.

3. Après avoir été, durant de longues semaines, totalement passive, la communauté internationale a péniblement accouché d'une première et tardive résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (17 mai). Elle prévoyait l'envoi de divers contingents au Rwanda, à concurrence de 5.500 hommes. Cette première résolution, acceptée par les parties en conflit (en particulier le FPR), est toujours restée lettre morte, les pays occidentaux refusant d'apporter leur soutien financier au déploiement de contingents proposés par différents pays africains.

4. Début juin, le gouvernement français qui, déjà en 1990 s'était porté au secours des forces gouvernementales, décide d'intervenir. Cette décision est entérinée par le Conseil de sécurité mais est largement décriée par de nombreuses associations qui doutent des intentions « humanitaires » affichées par la France et suspectent d'autres motivations moins avouables celles-là (défense de la francophonie, intérêts politico-stratégiques régionaux, etc.).

Le génocide est largement consommé. Plusieurs centaines de victimes potentielles, prises au piège dans la zone contrôlée par les forces gouvernementales, sont placées sous la protection des militaires français.

5. Le FPR ne s'est pas rendu coupable,

jusqu'à présent et jusqu'à preuve du contraire, de massacres systématiques à l'encontre des populations civiles qui sont tombées sous sa responsabilité. Ceci n'exclut pas de possibles règlements de comptes et ne doit pas éteindre notre vigilance, notamment face aux récents déplacements de population observés dans les régions conquises par le FPR.

6. Suite à la poussée du FPR, l'opération « Turquoise » change de nature et se mue en une opération de sauvetage des forces gouvernementales (4 juillet).

Ceci étant dit, ce nouvel épisode militaro-humanitaire suscite, au sein de l'organisation humanitaire que nous sommes, au moins deux réflexions :

— La première est qu'il est démontré, une fois de plus, que l'action réellement humanitaire ne peut se résumer au geste du sauveur. Son sens, elle le trouve dans l'intention qui guide le geste. C'est cette intention qui donne au geste sa pleine justification et qui en définit la nature. Si l'intention n'est pas totalement désintéressée, on ne peut qualifier le geste d'humanitaire.

Ne nous laissons donc pas abuser par d'apparentes similitudes dans les gestes, mais questionnons l'intention qui les sous-tend. Ne soyons pas dupes de cette tendance lourde qui pousse de plus en plus nos gouvernements à enrober de rhétorique humanitaire un interventionisme d'un autre âge.

— La seconde est qu'il est plus que jamais vital pour les organisations non-gouvernementales de garder leurs distances et leur indépendance décisionnelle vis-à-vis des interventions « militaro-humanitaires ».

D^r PIERRE HARZÉ

Médecin Sans Frontières,
de retour du Rwanda